



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 50243

Texte de la question

M Lucien Richard attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le rôle et le fonctionnement des polices municipales, ainsi que sur la complémentarité des missions qui leur sont confiées avec celles imparties à la force publique d'État. S'étonnant que le rapport déposé il y a plus de deux ans par le préfet Clauzel n'ait pas débouché sur des mesures tendant à clarifier la situation juridique des policiers municipaux et ruraux et qu'en dépit d'annonces répétées de sa part le Gouvernement n'ait pas organisé de réflexion sur la sécurité intérieure, il déplore que les agents appartenant à ce corps demeurent dans l'incertitude quant au rôle qui leur est imparté et sur la formation dont ils pourront bénéficier. Plus globalement, il estime indispensable d'organiser sans tarder un débat devant le Parlement sur la sécurité intérieure et la complémentarité des corps de police, les moyens alloués aux policiers municipaux et l'évolution de carrière à laquelle ceux-ci peuvent s'attendre au moment de s'engager : sur l'ensemble de ces points, il souhaiterait connaître la position et les intentions précises du Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - L'exigence légitime de sécurité des Français revêt désormais une dimension qui rend nécessaire la définition d'une politique globale dans ce domaine. Afin de répondre à cette attente, un examen des objectifs qui doivent être assignés aux forces concourant à la sécurité intérieure a été prescrit et a donné lieu à une communication en conseil des ministres le 20 novembre 1991. Le projet de loi sur la sécurité intérieure, qui fera suite à cette communication, prendra notamment en compte les orientations proposées par M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans son rapport sur les polices municipales. C'est dans le cadre de l'examen de ce projet de loi qu'il appartiendra à la représentation nationale de se prononcer sur le statut, les missions et les conditions d'exercice des missions des agents de police municipale.

Données clés

Auteur : [M. Richard Lucien](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50243

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4683